

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2009)
Heft: 1830

Artikel: Réfléchir avant de légiférer : même protégée par la lourdeur de sa procédure législative, la Suisse n'est pas à l'abri de l'opportunisme des politiciens
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013910>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réfléchir avant de légiférer

Même protégée par la lourdeur de sa procédure législative, la Suisse n'est pas à l'abri de l'opportunisme des politiciens

Jean-Daniel Delley (29 juin 2009)

Le profit des entreprises est à partager à parts égales entre les salariés, les actionnaires et l'investissement. L'idée avancée par Nicolas Sarkozy est simple, claire, séduisante même par l'équilibre qu'elle évoque. Des solutions de cette nature, le président-monarque de la République voisine peut en faire jaillir sans peine de sa besace législative sur tous les sujets censés préoccuper l'opinion publique.

L'expérience montre que le besoin d'occuper le terrain médiatique, la rapidité de la réaction, la conformité avec le bon sens priment tout autre considération. En particulier la question de l'opportunité d'une intervention de l'Etat ou d'une nouvelle réglementation cède le pas à l'urgence de manifester une volonté d'agir: les autorités bougent, c'est donc qu'elles prennent au sérieux votre problème. Quant à la pertinence des mesures

envisagées pour résoudre le problème en jeu, elle semble aller de soi.

Le Conseil fédéral et de manière générale les autorités helvétiques ne sont pas des émules de Lucky Luke: ils ne tirent pas l'arme législative plus vite que leur ombre. Pourtant la relative lenteur de réaction helvétique n'est pas toujours garante de la qualité des projets. Ainsi de la proposition du conseiller fédéral Couchepin d'une taxe de 30 francs par consultation médicale pour freiner l'augmentation des coûts de la santé (DP 1822). L'administration a-t-elle soigneusement analysé les effets potentiels de cette taxe? Ou a-t-elle produit dans l'urgence un calmant qui se révélera inefficace dans la durée?

Des politiques, on n'attend pas qu'ils abreuvant la presse

dominicale de toutes les idées qui leur passent par la tête. La légitimité dont ils peuvent se prévaloir implique également la responsabilité de formuler des propositions en toute connaissance de cause. A savoir des propositions préalablement passées au crible de la faisabilité, des propositions dont l'impact sur les destinataires, bénéficiaires ou assujettis, a été évalué. Officiellement, cette analyse dite prospective fait partie du processus d'élaboration des lois. Les résultats d'une récente recherche genevoise montrent que ce souci n'est encore guère présent dans l'administration. Cette analyse prospective devrait prendre place en amont déjà, au stade de l'énoncé de l'idée. De manière à ce que nos magistrats évitent les propos de Café du Commerce, galvaudant ainsi leur crédibilité au profit d'un coup de projecteur médiatique.

Toujours la même chanson conjoncturelle

Entre le frein à l'endettement et la relance de l'économie, le Conseil fédéral n'hésite pas. Il préfère que l'Etat s'affaiblisse et tant pis pour la conjoncture

Jean Christophe Schwaab (28 juin 2009)

«La troisième phase du plan de relance restera dans le cadre du frein à l'endettement» annonce fièrement le Conseil fédéral, comme si le respect de cet instrument sacro-saint lui importait davantage que le

contenu des mesures anticrise, contrairement au sens commun déjà évoqué ici (DP 1829). Ce faisant, le gouvernement, loin de se montrer le bon père de famille sachant gérer son ménage en temps de récession, se borne à

poursuivre la politique désastreuse que la Suisse se fait fort d'appliquer à chaque mauvaise passe conjoncturelle.

Comme l'observe l'OCDE, la Suisse figure parmi les pays dont la politique financière a le